

CHEZ NOUS...

Le *Journal de Genève* publie en tête de son numéro de lundi dernier un article venimeux contre les anarchistes en Suisse, traduit en grande partie d'une feuille réactionnaire italienne.

Autant de mots, autant d'inexactitudes et de mensonges. La place nous manque pour les reproduire toutes. Une seule suffira pour donner une idée du reste: on y parle de *l'Almanach* comme d'un journal dont seul le premier numéro a paru...

Le *Journal*, grand défenseur de la propriété privée, trouve étrange qu'on demande la restitution des brochures volées à l'un de nos camarades. Il cherche même à justifier ainsi la saisie:

«Le Tribunal fédéral n'a acquitté les prévenus que parce qu'il estimait que le délit qui leur était reproché relevait des assises et ne tombait pas sous le coup de la loi sur les anarchistes».

Ceci est inexact. La cour pénale a expressément déclaré dans son arrêt, ne pas vouloir examiner si les prévenus pouvaient être poursuivi devant une autre juridiction. D'ailleurs, si nous ne l'avons pas été, c'est que cela ne se pouvait pas.

La feuille conservatrice dit enfin: *«Il serait étonnant que des publications faisant l'apologie du crime, excitant à l'assassinat de souverains étrangers, puissent être impunément imprimées et répandues en Suisse».*

Quand et comment avons-nous fait l'apologie du crime et excité à l'assassinat de souverains étrangers?

Les rédacteurs du *Journal* obligeraient beaucoup M. Kronauer et nous, en répondant à cette demande.

Luigi BERTONI.
